

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 48
Membres absents : 30
Procurations : 17

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

24^{ème} QUESTION

DECHETS : Modification du schéma des horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales

(DELIBERATION n° 2022-139)

Depuis la fusion, l'ensemble des 6 déchetteries de l'agglomération a continué à fonctionner selon les règles propres et antérieures de chaque ancien EPCI. La situation actuelle en matière d'horaires d'ouverture est ainsi la suivante :

- des horaires d'été/hiver pour les déchetteries des pôles ;
- Michelbach-le-Haut et Leymen : au 1^{er} avril ouverture supplémentaire les jeudis (16h30-19h) et vendredis après-midi (17h-19h) et fermeture à 19h le mercredi ;
- Sierentz et Bartenheim : fermeture à 18h au lieu 17h la semaine au moment du changement d'heure ;
- des horaires d'ouverture réservés aux professionnels pour Michelbach-le-Haut (2h le mardi après-midi) et Leymen (1h30 le mercredi matin).

Cette situation disparate fait naître les problématiques suivantes :

- ➔ pour les usagers : des pratiques différentes, des horaires difficiles à retenir et pas toujours adaptés ;
- ➔ pour le service : des horaires variables selon le lieu de travail, des amplitudes horaires incompatibles avec le rythme actuel des agents (8h45 par jour sur 4 jours).

En conséquence, il est proposé une harmonisation des horaires comme suit :

- des horaires identiques pour toutes les déchetteries du territoire sur toute l'année ;
- en semaine : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour Sierentz et Village-Neuf (déchettes les plus grandes qui demandent un temps de préparation) et 8h30 à 18h00 pour les autres déchetteries ;
- Samedi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
avec une variante : le samedi en continu : de 9h00 à 17h00.

Les intérêts de cette harmonisation sont les suivants :

- des horaires compatibles avec les horaires des agents du service (arrêt des travailleurs isolés) ;
- des temps d'ouverture supplémentaires.

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération ayant fait l'objet d'une mise en demeure de la DREAL, des travaux de mise aux normes de la déchetterie de Bartenheim ont été planifiés et des crédits inscrits lors du budget primitif.

Le coût des travaux envisagé s'élève globalement à 340 000€ -valeur mai 2022- (nouvelles filières de déchets, mise en place électrique, mise sous rétention déchets diffus spécifiques ...).

Il est prévu de réaliser ces travaux de septembre à décembre 2022. Compte tenu de la nature des travaux, la déchetterie de Bartenheim devra être fermée pendant ce laps de temps, soit prévisionnellement durant quatre mois.

Afin de permettre aux habitants de continuer malgré tout d'éliminer leurs déchets, il est proposé d'ouvrir sur les plages d'ouverture actuelles de la déchetterie de Bartenheim, la déchetterie de Sierentz.

Enfin, il est rappelé que la Déchetterie de Blotzheim/Hésingue (déchetterie Ouest) dont le permis de construire a été déposé début 2022 devrait être réceptionnée début 2024. Les mini-déchetteries de Hégenheim et de Blotzheim seront définitivement supprimées dès l'ouverture de la déchetterie Ouest.

Lors de sa séance du 2 juin 2022, le Bureau a émis un favorable quant à l'ensemble de ces dispositifs en retenant l'option d'une ouverture en journée continue pour la journée du samedi sur une période test d'une année. Le Bureau a ainsi proposé de modifier les horaires d'ouverture des déchetteries tels que décrit en annexe.

Le Comité Technique a également été saisi lors de sa séance du 9 juin 2022 quant aux questions d'organisation du travail des agents en charge d'assurer l'accueil dans les différentes déchetteries. L'ensemble de ces mesures a également recueilli un avis favorable de la part du Comité.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté de mettre en application ces nouveaux horaires à partir de la rentrée de septembre 2022. La communication nécessaire associée sera mise en place.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve ces propositions à 63 voix pour et 2 abstentions.**

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN